

# Gouv'Actu

Jeudi 27 juin 2019

**1 - Rapport sur la radicalisation dans les services publics :** De la bouche même des auteurs de ce rapport la situation n'est pas alarmiste. Néanmoins, il présente 35 propositions dans différents domaines qui seront étudiées avec attention par le Gouvernement. Par ailleurs, le rapport met également en lumière l'action résolue du Gouvernement pour lutter contre la radicalisation.

**2 - Canicule :** Plus que jamais, l'accent doit être mis sur la prévention : en vigilance rouge chacun peut être exposé à un risque pour sa santé. Il faut donc se protéger et protéger son entourage.

**3 - Plateforme en ligne pour le RIP sur la privatisation d'Aéroports de Paris :** Le ministère de l'intérieur a indiqué que « le législateur a confié au Conseil constitutionnel et à lui seul le décompte des soutiens. Il n'a pas prévu que les électeurs et de manière générale nos concitoyens y aient accès, raison pour laquelle le ministère de l'intérieur est intervenu pour que cette page n'apparaisse plus. ».

**4 - Déremboursement de l'homéopathie :** La Ministre est attachée à aller au bout de l'instruction de ce dossier. Elle prendra en conséquence connaissance de l'avis de la HAS lorsque celui-ci lui sera remis officiellement, va saisir ses propres services et examinera si elle dispose de tous les éléments lui permettant de prendre une décision.

**5 - Conseil de déontologie de la presse :** Il faut être très précis : l'instance de déontologie n'est pas un « Conseil de l'ordre ». Les mots ont un sens. Pas une instance « disciplinaire » comme le Conseil de l'ordre des médecins par exemple. Cette instance aurait vocation à rendre seulement des avis. En aucun cas prononcer des sanctions.

**6 - Rapport sur les ponts du Sénat :** La ministre des Transports a remercié les sénateurs auteurs de ce rapport. Il rejoint pleinement la priorité donnée par le Gouvernement, depuis le début du quinquennat, à l'entretien et la remise en état de nos infrastructures existantes plutôt qu'à de nouveaux grands projets.

## **1 - Rapport sur la radicalisation dans les services publics**

*Le Parisien dévoilait hier, le contenu d'un rapport de deux parlementaires (Eric DIART (LR) et Eric POUILLAT (LREM)) sur « les services publics face à la radicalisation ». Les auteurs du rapport décrivent un phénomène marginal, particulièrement dans la police, la gendarmerie et l'armée. Selon eux les secteurs à surveiller seraient les transports avec en première ligne la RATP mais également le sport.*

Ce rapport est le fruit du travail de deux parlementaires et propose une vue d'ensemble de la prise en compte de la radicalisation dans les services publics. Un travail nécessaire et transparent.

**De la bouche même des auteurs de ce rapport la situation n'est pas alarmiste.**

**Néanmoins, il présente 35 propositions dans différents domaines qui seront étudiées avec attention par le Gouvernement.**

**Par ailleurs, le rapport met également en lumière l'action résolue du Gouvernement pour lutter contre la radicalisation :**

- Une action qui repose sur la lutte contre le terrorisme (13 juillet 2018 – Plan d'action contre le terrorisme) et sur la prévention de la radicalisation (23 février 2018 – lancement du plan national de prévention de la radicalisation).
- Une action qui s'appuie sur de nouveaux outils pour renforcer l'action des services chargés de lutter contre le terrorisme et la radicalisation comme le montre la montée en puissance du fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) : 21 039 inscrits aujourd'hui dont 10 092 ont le statut « pris en compte ».
- Une action qui s'engage dans la formation des personnels de l'administration d'Etat et des personnels des collectivités locales : depuis 2014, plusieurs types de formations à destination des agents des services publics (Etat et collectivités territoriales) ont permis de former 27 000 acteurs de terrain.
- Une action qui est menée sur le terrain par la désignation de référents « radicalisation » : des référents compétents et formés ont été mis en place par le ministère de l'éducation nationale, par l'enseignement supérieur, la santé, le sport, la justice, le travail... Il existe aujourd'hui un véritable réseau qui maille l'ensemble des départements

## Questions / Réponses

***Il semble particulièrement inquiétant que des cas de radicalisation aient été observés au sein même des forces de l'ordre ?***

Le rapport parlementaire fait apparaître que **les cas d'agents radicalisés sont extrêmement rares dans les forces de l'ordre :**

- Une trentaine de suspicion de cas de radicalisation ont été recensés au sein des forces de l'ordre. Tous ne se sont pas avérés réels.
- Des procédures particulières de détection ont été mises en place dès le recrutement des personnels et tout au long de leur carrière.

---

***Le rapport pointe une radicalisation notamment dans le secteur des transports. Le Gouvernement était-il au courant ? Comment l'explique-t-on ?***

Une loi existe, La loi Savary, qui permet aux employeurs de réaliser les vérifications nécessaires sur des agents à des postes sensibles, notamment pour détecter les éventuelles radicalisations ; elle s'inscrit dans un ensemble de dispositions législatives qui autorisent la mise en œuvre d'enquêtes administratives (article L.114-1 et 114-2 du code de la sécurité intérieure).

Pour la mise en œuvre de ces enquêtes, le Gouvernement s'appuie sur le service nationale des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS), créé par décret en avril 2017 ; ce service a réalisé plus de 300 000 enquêtes en 2018.

Le ministère du transport suit attentivement les mesures mises en œuvres par les opérateurs pour lutter contre le communautarisme.

---

***Le Gouvernement est-il conscient du phénomène de radicalisation dans les lieux de pratique sportive que semble pointer ce rapport ?***

La question de la radicalisation dans le sport est essentielle et fait l'objet d'une véritable

prise en compte.

Le Plan National de Prévention de la Radicalisation du 23 février 2018 (Prévenir Pour Protéger) a donc prévu, dans son deuxième axe, de compléter le maillage de détection / prévention dans le domaine sportif, en intensifiant notamment les actions de formation et de contrôle.

Un officier de liaison (gendarmerie) du ministère de l'Intérieur a été affecté à la direction des sports du ministère des sports en octobre 2018. Une circulaire Intérieur – Sports du 8 novembre 2018 est venue rappeler le cadre d'action des contrôles à organiser dans le domaine sportif. Près de 70 contrôles ont déjà eu lieu depuis sa parution.

---

### ***Et dans les Prisons ?***

La question de la radicalisation en détention est une priorité et le ministère de la justice met en place une politique ambitieuse de renseignement, de détection et de prise en charge des personnes radicalisée.

Cinq quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER) sont d'ores et déjà opérationnels, et avec les quartiers supplémentaires dont la mise en place est prévue, 280 personnes pourront être évaluées annuellement.

S'agissant des affectations, les détenus les plus dangereux sont placés en quartier d'isolement, les prosélytes dans les QPR (quartier de prise en charge de la radicalisation), et dans des conditions normales de détention pour les individus présentant les signaux les plus faibles, mais avec un suivi psycho-social ad hoc (équipe pluridisciplinaire avec imam, éducateur, psychologue).

Parallèlement le ministère a renforcé les effectifs du service de renseignement pénitentiaire qui travaille en étroite collaboration avec les services de renseignements extérieurs (DGSI/ SRT).

En ce qui concerne le milieu ouvert, quelques 250 condamnés pour terrorisme et 550 pour radicalisation sont suivis dans le cadre de la libération conditionnelle par le juge d'application des peines terroristes à Paris.

La création du parquet national antiterroriste (PNAT) permettra également d'améliorer le suivi grâce à ses délégués régionaux. Ces individus font en effet l'objet d'un suivi individualisés dans les groupes d'évaluation départementaux (GED) et les cellules de

prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF).

Au-delà du suivi judiciaire, ils peuvent également être accompagnés par les deux plateformes d'accueil individuel et de réaffiliation sociale (équipe pluridisciplinaire qui travaille au désengagement et à la réinsertion socio professionnelle) à Paris et Marseille. Deux plateformes devraient être déployées d'ici 2020 à Lyon et Lille).

## 2 - Canicule

*4 départements (Var, Gard, Hérault, Bouches du Rhône) viennent d'être placées en alerte rouge canicule. C'est la première fois que ce niveau d'alerte est atteint en France. La Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé une série de mesures supplémentaires pour prévenir des risques accrus dans ces quatre départements.*

**Plus que jamais, l'accent doit être mis sur la prévention : en vigilance rouge chacun peut être exposé à un risque pour sa santé. Il faut donc se protéger et protéger son entourage.** Les autorités recommandent donc à tous les habitants de ces quatre départements de **limiter autant que possible leurs activités et de reporter celles non essentielles**

**L'ensemble des ministères sont mobilisés pour diffuser les consignes de prudence aux services concernés dans ces 4 départements.**

Les **sorties scolaires et événements festifs sont annulés ou reportés**, sauf s'ils se déroulent dans des lieux frais.

- **Les familles qui le peuvent et le souhaitent sont toutefois autorisées à ne pas amener leurs enfants à l'école**, après avoir prévenu l'établissement.
- **Dans ces quatre départements les préfets ont activé leur cellule de crise**, le centre opérationnel département (COD), en veillant à y inclure l'ensemble des services impliqués. Des mesures réglementaires peuvent être prises en fonction des situations, notamment en matière de grands rassemblements et de manifestations sportives.
- **Les préfets veilleront également à augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence**, à étendre les horaires d'ouverture des accueils de jour et à renforcer les maraudes pour prendre en charge les personnes précaires.
- **Les maires sont invités à poursuivre leur mobilisation de terrain pour l'accompagnement des personnes vulnérables isolées à domicile et inscrites sur les registres communaux.**
- **Les Agences régionales de santé (ARS) demandent aux directeurs d'établissements médico-sociaux de ces 4 départements d'activer leur plan bleu** afin de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de leurs résidents et sensibiliseront les professionnels et établissements de santé.

**Dans les autres départements en vigilance orange, les mesures mises en place depuis le début de cet épisode se poursuivent. Un message simple de santé publique est que le bon sens doit primer.**

- La canicule peut entraîner des effets sanitaires indirects. **Il est important de se**

**baigner dans des endroits autorisés et d'éviter de se baigner dans les eaux trop fraîches pour éviter un choc thermique** susceptible d'entraîner une perte de connaissance.

- En ce premier weekend de départ en vacances, **il est spécifiquement rappelé aux automobilistes de s'hydrater régulièrement** et de multiplier les pauses.

### **3 - Plateforme en ligne pour le RIP sur la privatisation d'Aéroports de Paris**

*Une page du site RIP permettant, par une manipulation technique non prévue, de compter le nombre de soutiens à la proposition de loi a été rendue inaccessible par le ministère de l'intérieur.*

Le ministère de l'intérieur a indiqué que « le législateur a confié au Conseil constitutionnel et à lui seul le décompte des soutiens. Il n'a pas prévu que les électeurs et de manière générale nos concitoyens y aient accès, raison pour laquelle le ministère de l'intérieur est intervenu pour que cette page n'apparaisse plus. ».

#### **Questions / Réponses**

***Pourquoi le ministère a-t-il bloqué l'accès à une page du site RIP permettant d'accéder au décompte des soutiens d'ADP ? Est-il possible de consulter en temps réel le nombre et l'identité des soutiens ?***

Il s'agit d'une page du site RIP qui permettait, par une manipulation technique non prévue, d'avoir accès à l'ensemble des soutiens.

Or, le site a été conçu pour permettre cet accès à l'ensemble des soutiens validé par le seul biais d'un index alphabétique, consultable par toute personne (article 7 de la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution).

Ce point a été corrigé dès que le ministère de l'intérieur en a eu connaissance.

---

***Le ministère de l'intérieur ou le Conseil constitutionnel va-t-il communiquer périodiquement sur le nombre de signataires ?***

Seul le Conseil constitutionnel, garant du contrôle de la mise en oeuvre du recueil des soutiens, procédera à une communication officielle et régulière, qui pourrait intervenir pour la première fois dès le début du mois de juillet, selon une régularité mensuelle comme le secrétaire général du Conseil l'a annoncé en conférence de presse.

## **4 - Déremboursement de l'homéopathie**

*La Haute Autorité de Santé doit rendre public son avis sur le déremboursement de l'homéopathie demain vendredi. Le journal Libération rapporte aujourd'hui que la HAS aurait voté hier, mercredi 26 juin, à une large majorité le principe de ce déremboursement. La décision de la Ministre des Solidarités et de la Santé est donc attendue sur la question.*

L'avis de la Haute Autorité de Santé n'a pas encore été ni rendu public, ni remis à la Ministre des Solidarités et de la Santé.

La Ministre est attachée à aller au bout de l'instruction de ce dossier. Elle prendra en conséquence connaissance de l'avis de la HAS lorsque celui-ci lui sera remis officiellement, va saisir ses propres services et examinera si elle dispose de tous les éléments lui permettant de prendre une décision.

## 5 - Conseil de déontologie de la presse

*A la suite d'un communiqué de l'Observatoire de la déontologie de l'information rejetant toute création d'un conseil de l'ordre des journalistes et des réactions du Syndicat national des journalistes, le secrétaire d'Etat chargé du numérique, Cédric O, a eu l'occasion aujourd'hui a expliqué sur France Culture que la « question des fake news mais surtout de leur instrumentalisation par certains Etats ou groupes d'intérêts étrangers est un problème démocratique extrêmement grave » ; que nous ne devons pas être naïfs : « Ces Etats et ces groupes d'intérêt financent la propagation de fausses informations via des media sur le territoire français. Ces medias ont pour objectif de faire en sorte que des partis extrêmes arrivent au pouvoir ». Mais que « c'est aux journalistes, et à eux uniquement, de se saisir du problème au nom de la déontologie journalistique ».*

Le débat mérite d'être posé calmement. C'est un sujet sur lequel un rapport confié à M. Emmanuel Hoog a récemment été remis au ministre de la Culture. Ce rapport propose la mise en place d'un conseil de déontologie des media qui s'inspire des exemples étrangers.

Nous savons qu'il y a un sujet de confiance des Français dans les médias : le baromètre annuel montre qu'elle n'a jamais été aussi faible. Un Français sur deux ne fait pas confiance à ce qu'il entend à la radio – alors même que la radio est le média dans lequel les Français ont le plus confiance !

Un moyen de restaurer la confiance pourrait être la mise en place d'une instance d'autorégulation de la profession. Cette réflexion est légitime et utile, tant à la profession qu'à notre démocratie. Une telle instance existe déjà chez un certain nombre de nos voisins. Elle est recommandée par plusieurs organisations internationales, comme l'UNESCO ou l'OSCE.

Nos compatriotes sont majoritairement favorables à la création d'une telle instance. Trois Français sur quatre sont « pour » (baromètre Vivavoice).

La profession, elle, est plus partagée. Les syndicats de journalistes ont évolué sur le dossier. Mais il y a des critiques, des réticences, de l'hostilité parfois, des éditeurs de presse notamment. Il faut respecter ces positions.

Mais l'Allemagne, la Suède, la Suisse ou la Grande-Bretagne – qui sont toutes dotées d'un tel conseil – ne sont pas des démocraties au rabais où la liberté de la presse serait menacée.

Cependant il faut être très précis : l'instance de déontologie n'est pas un « Conseil de l'ordre ». Les mots ont un sens. Pas une instance « disciplinaire » comme le Conseil de l'ordre des médecins par exemple. Cette instance aurait vocation à rendre seulement des avis. En aucun cas prononcer des sanctions.

Par ailleurs, c'est à la profession et à elle seule de s'organiser. Ce n'est pas à l'Etat de créer

une telle instance, même s'il peut l'accompagner. Une démarche a été initiée par l'observatoire de la déontologie des journalistes, pour lancer la démarche. Il faut s'en féliciter. Mais l'Etat doit s'en tenir éloigné.

## Questions / Réponses

### ***Quel rôle pour le CSA ?***

Dans la lutte contre les fausses informations, le CSA a un rôle dans la régulation des plateformes : celui de vérifier que les plateformes mettent en place des procédures pour lutter contre la manipulation de l'information, et non le rôle de dire ce qu'est une info !

## 6 - Rapport sur les ponts du Sénat

*Un rapport sénatorial rendu public aujourd'hui pointe la dégradation de l'état des ponts en France, et préconise une augmentation des investissements alloués à l'entretien de ce patrimoine.*

La ministre des Transports a remercié les sénateurs auteurs de ce rapport. Il rejoint pleinement la priorité donnée par le Gouvernement, depuis le début du quinquennat, à l'entretien et la remise en état de nos infrastructures existantes plutôt qu'à de nouveaux grands projets.

### Questions / Réponses

#### ***Le rapport pointe un « sous-investissement chronique dans l'entretien du patrimoine » » le Gouvernement en est-il conscient ?***

Le rapport pointe les conséquences de décennies de sous-investissements dans nos infrastructures, qui est le diagnostic partagé et posé par le Gouvernement dès 2017.

Le rapport propose un certain nombre de pistes intéressantes qui seront étudiées en détail, en particulier concernant l'accompagnement des collectivités dans le diagnostic sur l'état de leurs ouvrages d'art.

---

#### ***Les usagers sont-ils en danger ?***

L'ensemble de nos **infrastructures du réseau national sont sous surveillance permanente**. Tous les ponts du réseau routier national sont suivis par des visites annuelles et des inspections techniques détaillées tous les 3 ans. Il n'y a pas de situation d'urgence mais une vigilance particulière. Certains ponts nécessitent des réparations rapides, ce que nous faisons.

**Aucun risque n'est pris pour la sécurité : dès que c'est nécessaire des restrictions ou interdiction de circulation peuvent être prises le temps que soient menés les travaux.**

***Le Gouvernement a-t-il pris la mesure de l'augmentation du nombre de ponts endommagés ?***

Sans attendre ce rapport, concernant le réseau routier national, le Gouvernement a agi sur tous les fronts dès le début du mandat :

1 - A la demande de la ministre, des **audits indépendants ont été menés** sur l'ensemble de notre patrimoine existant, qu'il soit routier, ferroviaire, ou fluvial, pour déterminer l'ampleur des besoins d'investissements nécessaires à leur remise en état. Ces audits ont été publiés en toute transparence, et ont guidé les choix du Gouvernement et du Conseil d'orientation des infrastructures pour la préparation du projet de loi d'orientation des mobilités.

2 - Pour parer à l'urgence, dès la 1<sup>ère</sup> année du mandat, les **crédits dédiés à l'entretien des routes, dont les ouvrages d'art comme les ponts, ont été augmentés de 100M€,** passant à 800M€.

3 - Dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités, **ces moyens dédiés augmenteront de 31% sur 10 ans,** pour atteindre 850M€ en 2022 et 930M€ à partir de 202 C'est un effort sans précédent.

4 - Dans un souci de **transparence,** la ministre a rendu public dès l'automne 2018 l'état des principaux ponts du réseau routier national, afin que chacun ait connaissance l'état et l'évolution.

---

***L'Etat soutient-il les collectivités locales, dont les dépenses de voirie ont chuté de 30 % entre 2013 et 2017, en raison de la baisse des dotations de l'Etat ?***

90% des ponts sont gérés par les collectivités territoriales.

L'Etat accompagne déjà les collectivités dans leurs diagnostics et les bonnes pratiques sur l'entretien et la gestion de leurs ponts, à travers notamment le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et l' Institut des

Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDDRIM).

Le gouvernement a par ailleurs stabilisé ses dotations aux collectivités depuis le début du quinquennat.